

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DÉCISION DU MAIRE N°12/2025
Marchés publics : 1.1.8 : Fourniture de gaz naturel
pour la commune de Lescure-d'Albigeois

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- VU le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1, relatifs aux marchés passés en procédure adaptée,
- VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du Conseil Municipal,
- VU la délibération n° 19/2020 du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de Maire de la commune,
- VU la délibération n° 29/2020 du conseil municipal du 27 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis d'appel public à concurrence pour la fourniture de gaz naturel pour la commune de Lescure-d'Albigeois, envoyé à la publication le 14 mars 2025,
- VU les offres reçues dans le cadre de la consultation,
- VU l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre,
- CONSIDERANT que l'offre de la société ENGIE est la proposition économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le lot unique du marché de fourniture de gaz naturel à l'entreprise ENGIE – Entreprises et Collectivités située Atalante 2 – ZAC cdu moulin neuf – 2, impasse Augustin Fresnel – 44801 SAINT HERBLAIN et dont le numéro Siret est : 542 107 651 13030

ARTICLE 2 : Le marché de fourniture est conclu pour une durée de 36 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, et pour un montant prévisionnel estimé sur la période de 110 092,25 € HT soit 160 504,77 € TTC

ARTICLE 3 : Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 23 avril 2025

Le Maire,

Elisabeth CLAVERIE



Certifié exécutoire

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.